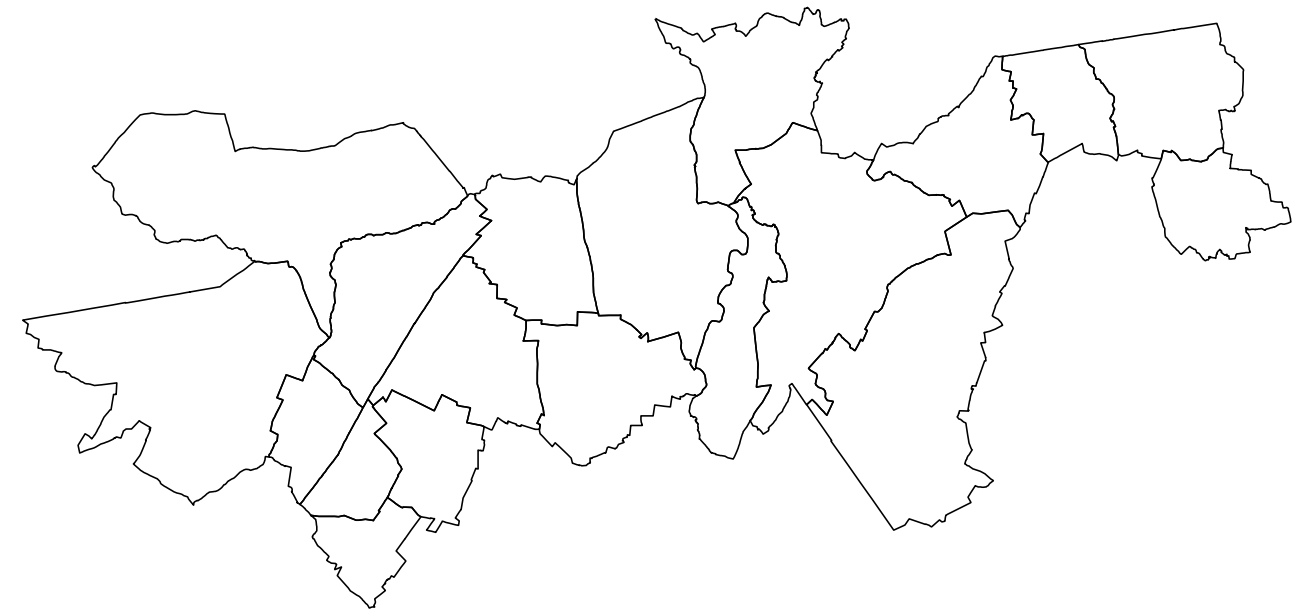


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Objet	Date
Approuvé le	2 février 2023 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

Plan
de Servitudes
d'utilité Publique

Plan de zonage

échelle: 1 / 50 000ème

- AC1 - Monuments Historiques inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- AC4 - Protection au titre des abords de monuments historiques
- AS1 - Conservation des eaux potables et minérales
- I3 - Gaz : canalisations de transport et de distribution
- I4 - Electricité : établissement des lignes électriques
- INT1 - Emplacement cimetière
- INT1 - Périmètre cimetière
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles et des risques miniers
- PT1 - Télécommunications : protection contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunications : protection contre les obstacles
- PT3 - Télécommunications : communications téléphoniques et télégraphiques

Direction Départementale des Territoires du Loiret
Service Urbanisme et Aménagement et
Développement du Territoire
Pôle Connaissance et Prospective Territoriales
131, rue du Faubourg Bannier 45042 ORLEANS Cedex
Tél : 02 38 52 47 71 - Courriel : ddt-pcpt-suadt@loiret.gouv.fr

